

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2025-064 du 17 avril 2025**

**Objet** : Indemnisation sinistre SPA Villasport du 8 juin 2017 – 4<sup>ème</sup> acompte.

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;  
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;  
Vu le contrat d'assurance n°8588872R ;  
Vu le courrier de COVEA Protection Juridique en date du 31 mars 2025 ;

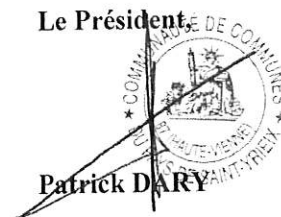
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : COVEA Protection Juridique anciennement DAS Assurance, représentée par Monsieur Frédéric MASSY, 2 rue Georges Brassens 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, indemnise la Communauté de Communes pour le sinistre déclaré le 8 juin 2017 sur le SPA de l'espace Bien-Etre du complexe Villasport sis Saint-Yrieix.

**Article 2** : Cette indemnité d'un montant de 1 297 € relative à un 4<sup>ème</sup> acompte, correspond aux frais d'avocat. Elle est acceptée par la collectivité.

**Article 3** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge ...../..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



K. Audoin  
Copie: V. Feuillet



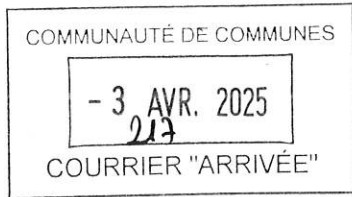
PROTECTION JURIDIQUE

COVEA PROTECTION JURIDIQUE  
GESTION DES LITIGES PJ  
CAMILLE COUSIN  
TEL. 02.43.39.86.82

SD: 86501079963589E



000471 (000453) - 0001/0001  
CL2012 (798265)



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU P2  
BP 28  
DE SAINT YRIEIX  
RUE DU 8 MAI 1945  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
FRANCE

Nos références  
COUS - ASM2 / 231358995

le 31 mars 2025

NOUS VOUS REMETTONS CI-DESSOUS UN CHEQUE

D'UN MONTANT DE 1 297,00 EUR  
A L'ORDRE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU P2

EN REGLEMENT DE L'AFFAIRE EN REFERENCE.

NOUS VOUS PRIONS D'AGREER NOS SALUTATIONS DISTINGUEES.



COVEA PROTECTION JURIDIQUE  
Société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS LE MANS n°442 935 227  
160 rue Henri Champion / 72045 LE MANS Cedex 2

DDIV 1106

DDIV1106

### SOCIETE GENERALE

PAYEZ CONTRE CE CHÉQUE NON ENDOSSABLE SAUF au profit d'une banque, d'une caisse d'épargne ou d'un établissement assimilé

\*MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

à \*COMMUNAUTE DE COMMUNES DU P2\*\*\*\*\*

€ \*\*1297.00\*\*

Payable en France  
SOCIETE GENERALE LE MANS 03029  
43, PL DE LA REPUBLIQUE  
72000 LE MANS  
TEL 0243215700

A LE MANS

Le 31/03/2025

Compte 01220 00067055627  
COVEA PROTECTION JURIDIQUE  
160 rue Henri Champion  
72045 LE MANS Cedex 2

▼ CHÉQUE N° ▼

(29)

01011001

5937496 0720100039030 122067055627